

# Compte Rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du mardi 23 juin 2020 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mardi 16 juin 2020

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Mme Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & MM. Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Nicola HIRSCH, Véronique JON Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Bruno MUNDA, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT

Membre absent ayant donné procuration :

Membre absent :

## ✓ Désignation du secrétaire de séance

Marie Paillancy est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

## ✓ Approbation du compte rendu du conseil du lundi 25 mai 2020

Approuvé à l'unanimité.

## ✓ Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.

Aucune décision n'a été prise depuis le précédent conseil municipal du 25 mai 2020.

## ✓ Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Délibération

La commission finances a travaillé en amont sur le budget primitif 2020.

M. Norddine Guedami, 1<sup>er</sup> Adjoint, délégué aux finances, présente l'affectation du résultat 2019 proposée.

Affectation du résultat 2019	
Résultat de l'exercice	87 853,47 €
Résultat antérieur reporté	254 729,33 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>342 582,80 €</b>
Affectation en réserve C/1068 en investissements :	
	50 993,30 €
Report en fonctionnement R002 :	291 589,50 €

Vote : pour à l'unanimité

## ✓ Vote du taux des taxes locales 2020 - Délibération

M. Norddine Guedami rappelle que les taux d'imposition ont été augmentés pour la dernière fois en 2014. Il est proposé de ne pas les augmenter pour 2020.

	Pour mémoire taux appliqués en 2019	Taux applicables en 2020
Taxe d'habitation	17,15%	17,15%
Taxe foncière (bâti)	21,47%	21,47%
Taxe foncière (non bâti)	34,63%	34,63%

Mme Stéphanie Guérin demande si une commune peut baisser le taux des impôts locaux. Le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint répondent que cela est autorisé.

Vote : pour à l'unanimité

✓ **Budget 2020 - Délibération**

M. Norddine Guedami, présente le projet du budget primitif 2020 dans le détail en commençant par faire un rappel des 2 sections (fonctionnement et investissement) et de leurs attributions.

Un rappel est fait comme quoi les communes ne peuvent pas présenter le budget avec un déficit.

Les recettes de fonctionnement sont présentées en premier. Chaque article est cité avec une explication détaillée si besoin.

L'impact du Covid-19 sur les recettes périscolaires, du fait de la fermeture des services, est souligné.

Il sera important de discuter avec le SIVU de la Pray pour le montant des 2 permis d'aménager de la montée du Perroux. La recette de 8 000 euros prévue au 70878 ne couvrant pas la dépense d'investissement annoncée (15 000 euros).

L'article 752, revenus fonciers, est discuté. La question du paiement des loyers pendant le confinement par les praticiens de santé et le restaurant Astalix est soulevée. Le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint ont cherché des exemples dans les communes voisines. Certaines ont fait la gratuité totale pour les commerces fermés, certaines communes ont fait 1 mois gratuit ...

Il est proposé de poursuivre le vote du budget avant de voter ce point en fin de séance.

Les dépenses de fonctionnement sont ensuite présentées. Les articles sont cités avec une explication détaillée si besoin.

Les fournitures d'entretien sont en forte augmentation du fait du nettoyage à faire contre le Covid-19.

Focus en fait sur les intervenants scolaires et la non poursuite en septembre 2020 de Axel Pfazgraff, l'intervenant musique. Le Maire explique avoir appelé l'école de formation des intervenants musique pour prendre un stagiaire comme intervenant en septembre 2020.

Le Maire se demande si les dépenses au CCAS ne devraient pas être augmentées. Norddine Guedami propose d'attendre de créer le CCAS avant de prendre une telle décision qui pourra se faire par le biais d'une décision modificative.

Une explication est faite sur la ligne 022-Dépenses imprévues et le chapitre 023-Virement à la section d'investissement.

Les recettes d'investissement sont présentées dans le détail puis les dépenses d'investissement.

Une explication est donnée sur la dépense subvention « Région Unie ». Un vote concernant cette subvention aura lieu après le vote du budget.

**Budget 2020 équilibré**

par chapitre pour la section Fonctionnement	716 838,50 €
par opération pour la section Investissement	275 154,56 €
<b>Budget global</b>	<b>991 993,06 €</b>

Franck Subert demande si un achat informatique est prévu pour remplacer le vidéo projecteur de la salle du conseil municipal qui est en fin de vie ainsi que le partage de connexion avec les différents ordinateurs des participants. Il est prévu de le mettre au budget 2021.

Franck Subert rappelle la problématique de la fin du réseau RTC pour la téléphonie avec la date buttoir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vote : pour à l'unanimité

✓ **Droit à la formation des élus - Délibération**

Suivant les articles n°L.2123-12 à L2123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation des élus afin d'en fixer les orientations et les crédits ouverts. Le montant alloué doit être au minimum de 2% du total des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres du conseil, et au maximum de 20% de ce même montant.

Une formation est obligatoire dans la 1ère année pour les élus ayant reçu une délégation.

La plaquette de formation de l'AMF est présentée.

Il est proposé de voter un taux de 2% (soit 800 euros pour 2020).

Aucune orientation n'est décidée pour le moment.

Vote : taux de 2% voté à l'unanimité

✓ **Désignation des délégués dans les syndicats - Délibération**

Une présentation de chaque syndicat ou organisme est faite au conseil municipal.

SYDER Syndicat départemental d'énergies du Rhône (1 titulaire - 1 suppléant)

Titulaire : M. Pascal Lebrun - Suppléant : M. Fabien Dupin

SIEVA Syndicat Intercommunal des eaux du Val d'Azergues (2 titulaires - 1 suppléant)

Titulaires : M. Norddine Guedami et Mme Véronique Jon – Suppléant : M. Nicolas Hirsch

SIVU de la Pray – Réseau Assainissement (2 titulaires - 1 suppléant)

Titulaires : M. Pascal Lebrun et M. Bruno Munda – Suppléant : M. Alain Driot

SIBA Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (2 titulaires - 1 suppléant)

Titulaires : M. Pascal Lebrun et Mme Frédérique Burtin – Suppléant : Mme Marie Pailloncy

Commission aérodrome Villefranche – Tarare (1 titulaire - 1 suppléant)

Titulaire : Mme Véronique Jon – Suppléant : M. Franck Subert

Espaces Pierres Folles (1 titulaire - 1 suppléant)

Titulaire : M. Nicolas Hirsch – Suppléant : Mme Marina Aflalo

Syndicat du câble (1 titulaire - 1 suppléant)

Titulaire : M. Pascal Lebrun – Suppléant : M. Bruno Munda

Association gérontologique du canton de Anse (1 titulaire - 1 suppléant)

Titulaire : Mme Véronique Martinez – Suppléant : Mme Audrey Maiale

CNAS (Comité entreprise pour petites mairies) (1 délégué) : Mme Stéphanie Guérin

Interlocuteur défense (armée) (1 référent) : M. Franck Dumoulin

CAUE (1 référent) : M. Nicolas Hirsch

Vote : les membres sont élus à l'unanimité

✓ **Commissions d'Appel d'Offres et de Délégation de Services Publics – Délibération**

Vu les articles L.1411-5 et D.1411-3 du CGCT, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de créer la commission d'appels d'offres et de délégations de services publics et de procéder au vote de ses 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Le président de cette commission étant obligatoirement le Maire ou son représentant désigné.

Nomination des membres titulaires : M. Alain Driot, M. Franck Dumoulin, M. Franck Subert.

Nomination des membres suppléants : M. Fabien Dupin, M. Bruno Munda, Mme Marie Pailloncy

Est désigné comme représentant du Maire en cas d'absence de celui-ci : M. Norddine Guedami

Vote : les membres sont élus à l'unanimité

#### ✓ Commission communale des impôts directs (CCID) - Délibération

Cette commission est composée du Maire ou d'un Adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables (soumis à l'Impôt Direct Local), en nombre doubles, soit 24 en tout, proposée sur délibération du conseil municipal.

La liste définie ci-dessous par le conseil municipal, sera proposée à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques pour qu'il choisisse six titulaires et six suppléants.

Le président de la commission sera le Maire, M. Pascal LEBRUN.

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
M. DUMOULIN	Franck	29/12/1967	48 Impasse du Bois des Noyers 69380 Alix
M. GUEDAMI	Norddine	12/02/1967	326 Chemin du Clos des Liesses 69380 Alix
Mme LIENGME	Muriel	14/10/1951	112 Rue Aymé Chalus 69380 Alix
M. RIGNOL	Thierry	01/02/1961	467 Rue Aymé Chalus 69380 Alix
M. CHAUD	Georges	16/12/1944	93 Route de la Rochelle 69380 Alix
M. GRANGE	François	01/08/1961	2471 Route des Bruyères 69620 Frontenas
M. POYET	Jean-Pierre	31/12/1960	10 Traverse des Ferratières 69380 Charnay
M. DEGUS	Emile	30/12/1944	296 Route du Garret 69380 Alix
Mme MARIAUX GALLET	Béatrice	16/11/1950	33 Allée des Noisetiers 69380 Alix
M. MARX	Laurent	27/07/1967	47 Impasse Nicole de Cressia 69380 Alix
M. RUGLIANO	Daniel	24/03/1950	54 Route des Bruyères 69380 Alix
Mme MOIROUX	Sandrine	17/06/1971	93 Chemin des Dames et de la Roue 69380 Alix
M. VINCENT	Michel	01/06/1943	278 Chemin du Clos des Liesses 69380 Alix
Mme BECOURT	Danielle	05/06/1961	515 Route des Bruyères 69380 Alix
Mme AFLALO	Marina	29/03/1973	96 Chemin des Barrières 69380 Alix
Mme BURTIN	Frédérique	18/02/1972	44 Impasse du Bois des Noyers 69380 Alix
M. DUPIN	Fabien	28/05/1978	363 Rue Aymé Chalus 69380 Alix
Mme GUERIN	Stéphanie	14/08/1976	23 Montée des Guillaumes 69380 Alix
M. HIRSCH	Nicolas	27/10/1978	173 Montée des Guillaumes 69380 Alix
Mme JON	Véronique	11/12/1966	24 Rue des Erables 69380 Alix
Mme MAIALE	Audrey	15/11/1982	146 Montée du Cardinal Fesch 69380 Alix
Mme MARTINEZ	Véronique	11/09/1968	126 Rue des Erables 69380 Alix
Mme PAILLONCY	Marie	25/12/1978	9 Place des Chanoinesses 69380 Alix
M. SUBERT	Franck	14/05/1975	99 Impasse des Noyers 69380 Alix

Vote : la liste des commissaires est dressée à l'unanimité

## ✓ CCAS – Délibération

Dans les 2 mois suivants l'installation du conseil municipal les membres du CCAS doivent être désignés. Il y a 16 membres au maximum dont 8 membres maximum élus au sein du conseil municipal et 8 membres maximum nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale des Familles parmi les habitants d'Alix.

Le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS.

Il est proposé de fixer le nombre de membres du CCAS à 16 personnes plus le président.

### Membres du conseil municipal :

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
Mme AFLALO	Marina	29/03/1973	96 Chemin des Barrières 69380 Alix
Mme BURTIN	Frédérique	18/02/1972	44 Impasse du bois des Noyers 69380 Alix
M. GUEDAMI	Norddine	12/02/1967	326 Chemin du Clos des Liesses 69380 Alix
Mme GUERIN	Stéphanie	14/08/1976	23 Montée des Guillaumes 69380 Alix
Mme JON	Véronique	11/12/1966	24 Rue des Erables 69380 Alix
Mme MAIALE	Audrey	15/11/1982	146 Montée du Cardinal Fesch 69380 Alix
Mme MARTINEZ	Véronique	11/09/1968	126 Rue des Erables 69380 Alix
Mme PAILLONCY	Marie	25/12/1978	9 Place des Chanoinesses 69380 Alix

### Membres nommés par le Maire :

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
Mme BECOURT	Danielle	05/06/1961	515 Route des Bruyères 69380 Alix
M. DEGUS	Emile	30/12/1944	296 Route du Garret 69380 Alix
Mme FAVERIAL	Jocelyne	17/10/1957	30 Montée des Guillaumes 69380 Alix
Mme GEOFFRAY	Irène	06/06/1951	418 Rue Aymé Chalus 69380 Alix
Mme MARIAUX GALLET	Béatrice	16/11/1950	33 Allée des Noisetiers 69380 Alix
M. MICHEL	Vincent	01/06/1943	278 Chemin du Clos des Liesses 69380 Alix
Mme PLATTIER	Yvette	28/05/1962	710 rue Aymé Chalus 69380 Alix
M. RUGLIANO	Daniel	24/03/1950	54 Route des Bruyères 69380 Alix

Vote : Les membres sont élus et nommés à l'unanimité

## ✓ Subventions aux associations – Délibération

Le budget 2020 alloué aux subventions versées aux associations est de 6 500 euros (compte 6574). Il était de 6 200 euros en 2019.

Sur ce budget, 2 subventions ont déjà été versées :

- Association Classe en 0 : 150 euros
- Association SPA : 614,40 euros

Le maire propose de poursuivre le versement des subventions aux associations pour l'année 2020 dans la limite de 5 735,60 euros.

Des explications sont demandées sur la détermination du montant alloué à chaque association, un projet existe-t-il dans l'association pour pouvoir bénéficier de la subvention communale. L'association Comité des fêtes est présentée, son rôle, ses achats ...

Associations Pensionnaires d'Alix :	100,00 €
Association Pierres Folles :	160,00 €
Comité d'Entraide aux anciens :	1 000,00 €
Fanfare de Charnay :	180,00 €
Comité des Fêtes :	250,00 €
Souvenir Français :	80,00 €
Bibliothèque 1001 et Livres :	900,00 €
Compagnie du Fil Rouge :	200,00 €
ADMR :	1 477,17 €
Alix Patrimoine :	600,00 €
Association Gériatologique :	76,30
<b>Total :</b>	<b>5 023,47 €</b>

Le vote de la subvention pour le sou des écoles est reporté au prochain conseil, dans l'attente d'informations complémentaires.

Vote : pour à l'unanimité

#### ✓ Subventions du département du Rhône – Délibération

Le Maire propose de demander les subventions au département du Rhône dans le cadre du partenariat territorial et du produit des amendes de police 2020 pour les opérations suivantes :

- Partenariat Territorial 2020 – Opération 228 « Eclairage LED Bâtiment Communaux » Coût prévisionnel 15 000 €
- Produit des amendes de police 2020 – Opération 227 « Marquage aux sols » – Coût prévisionnel 5000 €

Vote : pour à l'unanimité

#### ✓ Participation au fond « Région unie » – Délibération

Pour pallier aux impacts de la crise liée à l'épidémie de COVID-19 et répondre aux difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs économiques du territoire la Communauté de Communes. La CCBPD a proposé une enveloppe de 636 000 € pour le plan de relance de l'économie du territoire avec la participation solidaire des communes (Aide n°1) dans le cadre de la convention avec la Région « Région unie » ventilée comme suit :

- Aide n°1 « Tourisme/Hôtellerie/Restauration » : subventions aux acteurs du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration, entreprises et associations, participation à hauteur de 2€, par habitant par la CCBPD
- Aide n°2 « Microentreprises & Associations » : avances remboursables au bénéfice des microentreprises, associations employeuses et coopératives, participation à hauteur de 2€, par habitant par la CCBPD et 2€ par habitant par les communes.
- Aide n°3 « fonds local d'aide aux entreprises (fonds propre à la CCBPD) participation à hauteur d'environ 5€, par habitant par la CCBPD
- Aide n°4 Tarif spécifique lié à la crise du COVID-19 pour 2020 pour la RSO

Les aides sont traçables sur le territoire et les crédits non consommés seront reversés à la CCBPD et aux communes. Une convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la Région pour le versement de ces aides est nécessaire ainsi qu'une convention de participation au fond « Région unie ».

La commune participera à hauteur de 2€ par habitant à l'aide n°2 « Microentreprises & Associations » afin de marquer sa solidarité dans le cadre du plan de relance de l'économie locale du territoire. Ce fond est une avance remboursable sur 5 ans, à terme les communes recevront le remboursement des échéances perçues par la Région (hors les entreprises qui auront déposées le bilan).

Pour Alix, la somme de 1526 euros a été définie.  
La somme sera prise sur le budget 2020 de la commune article 27632.

Vote : pour à l'unanimité

✓ **Gratuité des loyers pendant la période de confinement – Délibération**

Il est proposé de rajouter à l'ordre du jour un débat sur l'aide que la commune pourrait apporter aux locataires professionnels de la commune et quelle forme pourrait prendre cette aide quant à leur loyer.

M. Norddine Guedami rappelle que le processus de participation « Région Unie » voté juste avant, se rajoutera, pour le restaurant Astalix, à l'aide que la commune apportera.

Après discussion, il est proposé que, pour les locataires du 2<sup>ème</sup> étage de la mairie (Mme Chausson, Mme Goiran, et M. Mathias) et pour le restaurant Astalix, M. Gourrat, il soit offert 2 mois de loyers chacun, soit les mois de Avril et Mai 2020.

Vote : Pour : 7 / Contre : 0 / Abstention : 8

✓ **Questions diverses :**

- Quand pourra-t-on ouvrir la salle des fêtes ?

Il n'est pas prévu de rouvrir la salle des fêtes avant septembre 2020.

La commune attend des retours d'informations de la part de la sous-préfecture. De plus, les dernières dégradations ne permettent plus d'assurer la fermeture des différentes ouvertures.

Toutefois, proposition es faite de rouvrir la salle des associations sous la mairie dès maintenant en limitant le nombre de personnes à 10.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h45.

Suivent les signatures :

Les Adjoints et conseillers municipaux

La secrétaire

Le Maire.

Marina AFLALO

Marie PAILLONCY

Pascal LEBRUN

Frédérique BURTIN

Alain DRIOT

Franck DUMOULIN

Fabien DUPIN

Norddine GUEDAMI

Stéphanie GUERIN

Nicolas HIRSCH

Véronique JON

Audrey MAIALE

Véronique MARTINEZ

Bruno MUNDA

Franck SUBERT



